

MESSAGER DE TAITI

Journal Officiel des Établissements français de l'Océanie.

TE VEA NO TAITI.

MATRAKTI 17 — NOV. 1862 — TAHITI

TAPANI 2 NOV. 1862.

On s'abonne à l'imprimerie.
Un an, 60 fr. — Six mois, 10 fr. — Trois mois, 6 fr. — Payables d'avance.

Abonnements, 1 fr. 25 c. la ligne.
Annonces révélées, moins pris. Au comptant.

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE. — Arrêté rendant exécutoires les circulaires et arrêtés du ministre de la guerre, pour l'application, en 1862, de la loi sur la déotation de l'armée. — État des recettes affectées pendant les trois premiers trimestres de 1862. — Arrêté rendant exécutoire le rôle supplémentaire des contributions personnelles des particuliers pour le 3^e trimestre 1862. — Rapport sur l'exposition universelle de 1862. — (6 p.)

PARTIE NON OFFICIELLE. — Vanuatu : études sur quelques produits coloniaux. — Culture du tabac à Java. — La vanille.

Avis divers.

Mouvements du port. — Observations météorologiques. — Tableau d'abatage.

PARTIE OFFICIELLE.

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire Impérial aux îles de la Société,

— Vu la circulaire de S. Exc. le Ministre de la Marine et des Colonies, en date du 11 juillet 1862;

Sur la proposition de l'ordonnateur,

AVONS ARRÊTÉ :

Seront exécutés, à partir de ce jour, dans les Etablissements français de l'Océanie, les arrêtés et circulaires de S. Exc. le Ministre de la guerre, en date des 1^{er} et 2^{me} octobre 1862, et pour l'année 1862, le taux de la partie de garnison, et de la pension à verser pour l'entretien des militaires présents sous les drapeaux.

Ces arrêtés et circulaires accompagnent la circulaire du Ministre de la marine du 29 du même mois, et sont insérés dans le n° 17 du Bulletin Officiel de 1862, parvenu ce jour à la connaissance de l'administration locale.

L'ordonnateur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Messager et au Bulletin Officiel des Etablissements.

Paapeete, le 8 octobre 1862.

E. G. de la RICHERIE.

Par le Commandant, Commissaire Impérial :

L'ordonnateur.

THILLARD.

ETAT des recettes locales effectuées pendant les trois premiers trimestres 1862.

NATURE DES RECETTES.	COMPARAISON DES RECETTES OBTENUES		DIFFÉRENCE EN PLAT.	
	en 1 ^{er} trimestre 1862.	en 2 ^{me} trimestre 1862.	en plat.	en miette.
I. CONTRIBUTIONS SUR SALAIRES.				
Impôt personnel...	7,178. 00	6,933. 05	1,465. 95	—
Impôt sur les revenus...	1,000. 00	1,000. 00	—	—
Postes...	32,909. 00	33,579. 00	668. 00	629. 64
II. DROITS POUR LAISSEZ-PASSE.				
Droits de douane et de transit...	42,496. 00	66,979. 44	2,487. 44	—
Logement de terres et redevances au hébergement local...	2,300. 00	—	—	120. 00
Droits de port...	2,300. 00	—	—	2,300. 00
Droits de gêne régulier à recouvrer...	5,000. 00	7,760. 00	2,760. 00	—
III. PRODUITS COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS.				
Itinéraire et dépenses de profit. Prélèvement sur le fonds des habitudes...	9,625. 18	2,754. 44	5,254. 94	—
Prélèvement sur le fonds des habitudes d'alimentation...	1,000. 00	4,465. 98	3,465. 98	100. 98
Prélèvement sur le fonds des habitudes de travail...	1,000. 00	3,779. 98	2,779. 98	100. 98
Prélèvement sur le fonds des habitudes de voyage...	1,000. 00	6,173. 28	5,173. 28	100. 28
Prélèvement sur le fonds des habitudes de logement...	1,000. 00	19,136. 52	18,136. 52	100. 52
Prélèvement sur le fonds des habitudes de vêtements...	1,000. 00	998. 98	498. 98	400. 02
Prélev. sur le fonds des habitudes de consommation...	1,000. 00	2,748. 00	1,748. 00	100. 00
Prélev. sur le fonds des habitudes de dépenses...	1,000. 00	144. 00	99. 00	100. 00
Prélev. sur le fonds des habitudes de dépenses de voyage...	1,000. 00	4,254. 00	3,254. 00	100. 00
Prélev. sur le fonds des habitudes de dépenses de logement...	1,000. 00	2,257. 00	1,257. 00	100. 00
Prélev. sur le fonds des habitudes de vêtements...	1,000. 00	3,554. 00	2,554. 00	100. 00
Prélev. sur le fonds des habitudes de consommation...	1,000. 00	3,000. 00	2,000. 00	100. 00
Prélev. sur le fonds des habitudes de dépenses de voyage...	1,000. 00	1,000. 00	1,000. 00	—
IV. SUBSIDIES ET REBATEMENTS À DIFFÉRENTS TIRES.				
Itinéraire et dépenses de profit. Prélèvement sur le fonds des habitudes d'alimentation...	9,625. 18	2,754. 44	5,254. 94	—
Prélèvement sur le fonds des habitudes de travail...	1,000. 00	4,465. 98	3,465. 98	100. 98
Prélèvement sur le fonds des habitudes de voyage...	1,000. 00	3,779. 98	2,779. 98	100. 98
Prélèvement sur le fonds des habitudes de logement...	1,000. 00	6,173. 28	5,173. 28	100. 28
Prélèvement sur le fonds des habitudes de vêtements...	1,000. 00	998. 98	498. 98	400. 02
Prélev. sur le fonds des habitudes de dépenses...	1,000. 00	2,748. 00	1,748. 00	100. 00
Prélev. sur le fonds des habitudes de dépenses de voyage...	1,000. 00	144. 00	99. 00	100. 00
Prélev. sur le fonds des habitudes de dépenses de logement...	1,000. 00	4,254. 00	3,254. 00	100. 00
Prélev. sur le fonds des habitudes de dépenses de vêtements...	1,000. 00	3,554. 00	2,554. 00	100. 00
Prélev. sur le fonds des habitudes de dépenses de consommation...	1,000. 00	3,000. 00	2,000. 00	100. 00
Prélev. sur le fonds des habitudes de dépenses de voyage...	1,000. 00	1,000. 00	1,000. 00	—
V. TOTALS.				
Total...	100,000. 48	144,066. 49	33,066. 01	16,908. 07
Défaut en plus pour le 1 ^{er} trimestre 1862.			10,000. 00	20 c.
Défaut en plus pour le 2 ^{me} trimestre 1862.				

Rapport, le 6 novembre 1862.

THILLARD.

(*) Les fruits de douane liquides s'élevaient à 10,280 fr. 25 c. La différence reste à retrouver.

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire Impérial aux îles de la Société,

— Vu l'article 20 de l'arrêté du 12 décembre 1861 portant réglement sur l'assiette, la liquidation et la perception des contributions directes, Sur la proposition de l'ordonnateur l. l. de Directeur de l'Intérieur,

AVONS ARRÊTÉ ET ARRASÉ :

Art. 1^{er}. Est rendu obligatoire le rôle supplémentaire des contributions directes, et recouvrable pour le 3^e trimestre 1862.

Art. 2. Le recouvrement éditéゴô sera pourtant conformément à l'arrêté du 12 décembre dernier.

Art. 3. Les contribuables portés sur ce rôle auront pour s'acquitter

sans frais, 30 jours à partir de la publication du présent arrêté au Messager.

Art. 4. L'ordonnateur l. l. de Directeur de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Messager et inséré au Bulletin Officiel des Etablissements.

Paapeete, le 29 octobre 1862.

E. G. de la RICHERIE.

Par le Commandant, Commissaire Impérial :
L'ordonnateur l. l. de Directeur de l'Intérieur,
THILLARD.

RAPPORT SUR L'EXPOSITION AGRICOLE DE 1862.

Fix. (Voir le Messager des 29 sept., 5, 19 et 26 oct.)

1^{er} CLASSE. — Industries indigènes et curiosités.

L'industrie de la paille offre place au premier rang; elle était représentée par de nombreux produits : paille préparée, chaumes de toutes sortes, couronnes, etc. Le pâle, cette précieuse planche en bois, dont l'usage est très répandu dans les îles, possédait une qualité, fournit sans une paillie quelconque une étoffe avec laquelle il est particulièrement propre à la confection des chapeaux de femmes. Les tailleur en font des coiffures d'un travail aisé, mais qu'elles vendent très cher, ce qui oppose à ce qu'on puisse en faire un grand commerce. Les arêtes halées ne sont pas payantes de 50 francs pièce.

La paille de bambou (1) est employée surtout à la confection des chapeaux d'hommes; on a remarqué une assez nombreuse collection de ces chapeaux que les indiens ont très adroitements faits.

À côté de la paille, on doit placer les astics qui, à Taïti, sont faites en général grossièrement, avec les feuilles de pandanus; dans d'autres îles de l'Océanie, aux Fiji, aux Samoa, aux Tonga, les indigènes en préparent des très-belles, et tout le monde a pu admirer plusieurs à l'exposition.

Les feuilles de ape servent aussi à faire des nattes moins communes que celles de pandanus.

Plus largement que les feuilles de pandanus sont employées à la confection des paniers ou des sacs, de même que les feuilles de cocotier et des écorces de bora.

Les étoffes, pour l'habillement, sont très-grossières, ce qui tient surtout à leur mode de préparation tout primitif; les indigènes mettent les écorces à pourrir dans de l'eau, et quand elles sont suffisamment décomposées et ramollies, ils les hâtent avec des maillets en bois de fer, pour enlever les fibres extérieures, la se terminer l'opération. L'étoffe de mariné, qui est la plus connue, ne peut guère être employée que pour faire des tuniques minables dans lesquelles on peut facilement déchirer le drap.

Monot. Les indigènes, (particulièrement les femmes), raffinent de cette huile parfumée dont ils se servent comme parfumé et comme cosmétique; les Européens en sont en général moins enthousiastes, et en trouvent plutôt l'odeur désagréable. Presque tous les indiens en prennent pour leur plaisir, mais cet article n'est pas exporté. Le monot. présente deux degrés de force, et de couleur, et suivant la nature des plantes que l'on a mis à sécher dans cette huile qui se charge de leurs essences. Le sandal, le mat, (4), les fleurs (5) sont particulièrement employés à cet usage.

Dans cette classe, se trouvaient aussi différents ustensiles en usage chez les indiens: des bols à kava, des sièges en tou, des tapahi, instruments en bois pour faire le fil de l'argire à pâne, des rho, (couloirs), également en bois, servant à faire la pâte de manioc, des cuillères en bois, des osseaux, travillés, des calebasses, de maïs en boîte pour la confection des étoffes, des titas, longues pôles de bois sur lesquelles les étoffes se préparent, des plates rétamants mesurant près de 1 mètre de diamètre, accompagnées de leur plie en pierre, destinées à la préparation de la popot, ou maïre fermenté.

De ces objets utiles figuraient une grande collection de curiosités provenant de toute l'Océanie : armes de toute espèce (casques-têtes, lances, arcs, flèches, massues, haches en bois et en pierre), coquillages servant de monnaie, médailles de pirogues, pagodes, poteries, osseaux, coquilles, fibres, etc.

Parmi les poteries, on a remarqué des gourdelettes faîtes autrefois à Taïti, et exposées par M. See, sous-commis de la marine. Il est à regretter que cette industrie soit disparue.

1^{er} CLASSE. — Machines.

Une seule d'entre elles a mérité un prix, parce que seule elle a été inventée et construite à Taïti, dans un but d'exploitation locale, le vieux parlé du tour à pédale présenté par la 5^e compagnie d'ouvriers d'artillerie : c'est un appareil destiné à râper l'amidon du coco, dans le but de faire de la farine de coco. Cet appareil n'a rien d'autre qu'une certaine originalité, dont le plus saillant est d'être d'un maniement dangereux.

Il faut espérer qu'elle pourra être perfectionnée, mais celle qu'il existe, elle peut rendre des services, en abrégant un peu le travail.

(1) Bambus scandens (graminees). — (2) Pisea profusa (arécacées).

(3) Broussaisia papyrifera (mimosacées). — (4) Octomea griseolissimum (labiées).

(5) Gardenia tahitica (rubiacées).

Les autres marchands, qui toutes sont consommées longtemps, n'ont que le merite d'avoir été transportées. Tant; mais elles doivent être malodorantes car ce ne saurait rester indifferente à tout ce qui intéresse l'agriculture et l'industrie.

Machette à couteau pour broyer la canne. Exposant M. Rouffio.

Sabot pour élever la pulpe du café.

Machine pour élever le parchemin du café.

Machette à régler le maïs.

Machette pour nettoyer le coton.

Machine pour débiter le jasmin. Exposant M. Robin.

Machine pour couper le foin (mach-paille). Exposant M. Richmond.

Machine à coudre.

Exposants MM. Foster et Adams.

Les divers instruments pour l'agriculture, tels que charrues, brouettes, poches, pelle, bâches, etc., ont tous été importés également.

M. Richmond est celui des exposants de cette série qui a présenté les plus beaux instruments.

Quand on réfléchit à la grande quantité de produits utiles que peut produire un pays, quand on voit cette production de biens de toutes sortes qui a été dévolue à la population de notre île, on ne peut s'empêcher, monsieur le Président, de reporter tristement sa pensée vers la misère que l'on rencontre en France à chaque pas. Que d'existences inférieures, que d'êtres dépourvus du nécessaire pourraient trouver ici le boucheau, en faisant reculer à cette terre ferme bien des richesses qu'elle cache encore dans son sein ! les, comme le disait dernièrement avec tant de vérité M. le Commissaire Imperial aux colonies, il suffit de vouloir pour réussir : là-bas, les plus honnêtes, les plus courageux, les plus durs au travail sont trop souvent les plus malheureux.

J'ai l'honneur, etc.,

Le commissaire chargé de l'exposition agricole,

L. LAVIGNE,

Pharmacien de 2^e classe de la marine.

PARTIE NON OFFICIELLE.

CORRESPONDANCE D'EUROPE.

Parmi les nouvelles ouvertures par l'Édu du Pacifique, nous citerons la construction qui a été faite à San-Francisco à l'avenue du bill pour le commerce sur le sujet de chemins de fer du Pacifique. On craignait que la célébration de cette importante assemblée des tristes préoccupations qui évoquaient aujourd'hui les esprits dans le nouveau monde, elle n'a manqué cependant, ni d'éclat ni d'enthousiasme; le caractère de cette fête n'empêchant rien aux passagers politiques qui agissaient et troublaient les populations américaines, les cours étaient parmi d'autre chose que de sentiments dont une joie pure faisait le fond.

L'état de grâce actuel et les difficultés d'expansion pacifique ne permettent pas d'espérer des résultats pratiques immédiats, il faut faire de considérer le bill qui pose la principale la construction de la ligne transcontinentale comme un exercice capital qui n'intéresse pas moins les habitants des îles océaniques que ceux de la côte occidentale d'Amérique.

Le gouvernement des États-Unis accorde de grands avantages aux compagnies qui se constitueront en vue de construire et d'exploiter la ligne qui doit traverser le continent américain. "Avances de capital, concessions de terrains, etc." sont les termes sous lesquels ces offres sont faites avec une liberalité qui ne devrait pas échapper à l'hexagone nos sympathisateurs. « Le gouvernement autorise les hommes à tirer profit de leurs cours, de 80,000 à 210,000 francs, selon le prix et les difficultés qu'il promet, en outre, environ 640 acres de terrain par chaussée de ces villes.

Torches par milliers, feux de bengalas, illuminations, transparents aux couleurs variées, volets de cloches, salves d'artillerie, chans et cris, devise et emblèmes, rien n'a manqué à cette démonstration pacifique dont San-Francisco gardera longtemps le plus agréable souvenir.

Chaque transatlantique promesse dans les rues portait une inscription ou une inscription plus ou moins spirituelle ayant pour la circonstance une signification particulière. Ainsi en fut-il avec l'impression qu'il y résentait d'une résolution qui ouvre à la Californie de nouveaux et vastes horizons. Quelques-unes de ces inscriptions méritent d'être rapportées :

San-Francisco, en 1772, 100,000 habitants;

San-Francisco, en 1852, 1,000,000 d'habitants.

Le tableau était au contraire, l'ensemble de fer est une vérité.

De New-York à San-Francisco :

Par le cap Horn, 15,000 milles;

Par le détroit de Magellan, 10,000 milles;

Par le chemin de fer, 3,500 milles.

De New-York, par le cap Horn, 100 jours;

Par l'isthme, 35 jours;

Par le chemin de fer, 4 jours.

Pour tout le voyage, 50 dollars.

Le cap Horn est enfoncé !

Mariage à Jany 1862, ont été vus en mariage, par le grand prêtre de l'Anglicane du Nord, M. Allatungh et Miss Parthique.

Tout le continent va respirer la douceur de la civilisation !

C'est à San-Francisco que se tiendra, la prochaine exposition universelle.

Bien que de pareilles manifestations soient en dehors de nos habitudes et de nos mœurs françaises nous ne saurions en mesongnale le caractère et la signification; tout ce qui a pour objet de diminuer les distances entre l'Europe et les contrôles que nous habitons, tout ce qui tend à nous rapprocher de la mère-patrie ne peut nous trouver indifférent lorsque ces manifestations ont lieu à propos de conquêtes industrielles, lorsque elles existent des actes dont le but final est de mettre en valeur et préparer les races et les nations, nous ne pouvons nous y associer d'indifférence et faire des vœux pour que le chemin transcontinental soit, ainsi que le porte la devise prophétique, une route verte.

Nous signalons l'inauguration du service de Nantes aux Antilles par les bateaux à vapeur transatlantiques français. La *Louisonne* a fait le premier trajet en treize jours; le calier des charges lui a en accordé sens: La compagnie française débute donc sous les meilleures auspices et dans les conditions les plus favorables. Tout fait pressager qu'elle prendra le premier rang parmi celles qui l'ont précédée dans la carrière.

La corvette française la *Bayonnaise*, arrivée à San-Francisco le 29 juillet, venant de Mazatlan, d'où elle était partie le 20 juin, escorté le navire français *Roussin*, repris sur les metteurs qui s'en étaient emparés, est repartie pour le même port le 20 août. Un bas charbonnier organisé par la compagnie Lafayette et où figuraient, entre l'élite de la population, les officiers de deux navires de guerre américains qui se trouvaient sur la rade, a été offert à l'état-major de la *Bayonnaise*.

Les rapports entre San-Francisco et la Corinthe ont commencé à établir. La douane venait d'expédier le navire *Early Bird*, directement à San-Francisco.

On assure que l'or est fort demandé à New-York et qu'il jouit d'une prime que le dernier cours a part à 10 3/4 p. 100 par suite de l'émission du papier-monnaie. Ce dernier subit donc une dépréciation considérable dès sa mise en circulation et se paraît par devoir obtenir plus de confiance dans le nouveau monde qu'il n'en a obtenu dans l'ancien.

Le 30 août un télégramme plus tard confirme, a rapport à Paris la nouvelle que Garibaldi avait été défaite, blessé et pris prisonnier.

Après avoir été vaincu par l'insurrection organisée pour empêcher les destitutions d'Italie était terminé; que Garibaldi, après trois mois d'engagement, avait été forcée de se rendre. Enregistré italiano a été assuré chargé de transporter le prisonnier à Spiez.

Le huitième des ports italiens a été levé.

Garibaldi blessé et fait prisonnier.

Garibaldi a été défaite, puis fait prisonnier. L'insurrection italienne se trouve ainsi terminée.

Telle est la nouvelle sommaire apportée par l'Autriche.

Antérieurement et par le Norvégien on a su ce qui suit :

Les journaux anglais s'occupent beaucoup des affaires d'Italie. Le Post exprime la pensée que Garibaldi a été engagé dans son entreprise par Victor-Emmanuel. Le-Mea trouvent que c'est moins contre son pays qu'en entrant en révolte contre la domination étrangère, et le Times qu'il a été déclaré dangereux de faire produire si Garibaldi persistait dans ses projets d'attaquer Rome.

C'est dans ces circonstances que la nouvelle suivante a été arrivée à Paris :

Garibaldi a quitté Melina. Il marche sur Reggio. On prétend qu'il a annoncé à ses volontaires qu'il entendait se rendre en peu de jours à Naples. On annonce que de nombreux troupes royales ont été dirigées immédiatement. La flotte italienne, pressant le temps, croisa dans le détroit et coupait toute communication avec la Sicile. *

Garibaldi, défaite sur sa capture.

Garibaldi est arrivé à Spezia. Dans l'action qui a précédé sa défaite et sa capture, il a été blessé à la cuisse gauche et au pied par une ballesonne. Ses retrants a été coupé. Il fallut se rendre sans condition. Néanmoins on a écrit à l'empereur que l'ordre de faire exécuter l'ordre de la mort a été donné aux dernières personnes à prendre à l'égard de l'insurrection. L'ordre a été exécuté que le gouvernement se proposait de l'envoyer en Autriche. On a tenu sur plusieurs points des démonstrations en sa faveur, mais elles ont été sans résultat. Cet événement est considéré comme de nature à aider la solution de la question romaine et la retraite de la garnison française à Rome.

La presse parisienne apprécie ainsi la conduite des soldats français au Mexique :

Nous croyons que M. Moniteur le rapport officiel du général de L'Ancre sur les dernières faits d'armes de nos soldats au Mexique, l'*Écho* a publié en rapport en même temps qu'un exposé sommaire de tout ce qu'il fait recentement l'insurrection, frères d'armes dans l'extrême Orient.

A la lecture de tant d'actes héroïques on hâte son cœur d'émotion et d'orgueil. De quelle énergie, de quelle force d'ame de quel saint amour de l'opprobre de nos pauvres soldats ! Ces hommes, si peu de leur patrie, se battent compagnons pour compagnons contre des armées entières qu'ils réussissent à refouler et à disperser, et cela à 5,000 lieus de la mère-patrie, sous un ciel de feu, aux mises de privations que la plus paternelle sollicitude ne réussit pas toujours à prévenir.

Non, nous le disons, en toute assurance, aucun de nos grands guerres, aucun de nos combats d'Afrique n'ont été plus glorieux pour nos armes.

La France fait un coup d'État atteignant ces prodigieux travaux, écrase et aplatis de vingt mille enfants faits pour metre en forme à toute situation grave, mais sans sans péril.

Venue la fin de cette guerre lontaine et la patrie n'aura connu en somme très, ni assez de récompenses à décerner à ses braves enfants, ni assez de couronnes pour décorez les aigles de leurs dévouements victorieux. *

La paix en Cochinchine.

Une dépêche télégraphique d'Alexandrie, publiée par le Moniteur, annonce que le commandant Lavassière, chef d'état-major de l'amiral Boudard, est parti pour Singapour le 16 juillet, et qu'il apporte le traité de paix conclu avec l'empereur d'Annam.

Les dernières nouvelles de Cochinchine avaient fait prévoir ce résultat. Quoique nous ne connaissons pas encore le traité de paix, nous ne pouvons pas douter qu'il sera favorable à l'empereur d'Annam. Il est probable d'après ce qu'informe sur l'insécurité de guerre, avant même l'ouverture des négociations, l'envoi d'ambassadeurs à Saigon, l'empressement avec lequel le Tu-Duc a accepté les premières conditions qui lui ont été posées, tout indiquant d'une manière évidente que les opérations militaires dirigées par l'amiral Bonard, avec tant d'habileté, de promptitude et de décision, avait donné à la France un ascendant moral, désormais irrésistible.

Le succès a été grand, il a été rapide; il ne coûte pas de trop lourds sacrifices à la France, et il n'a pas été nécessaire de faire de grandes armées ou de déployer de grands efforts pour faire face à tout et supprimer au sombre par des prodiges d'activité.

Il n'y a pas un an que l'amiral Bonard est entré en campagne. Ce court espace de temps lui a suffi pour conquerir deux provinces, s'emparer de deux grandes villes, prendre une quarantaine de forteresses, anéantir deux armées, dont l'effectif dépasse 400,000 hommes et qui disposaient d'un matériel d'artillerie formidable.

La Cochinchine peut, dès aujourd'hui, donner des revenus à la France. L'indépendance payé par Tu-Duc soldera en grande partie, saisoen en totalité.

